

CONSEIL DE VIE SOCIALE EN EHPAD

DIP/AFF/506 - mars 2025



RÔLE ET MISSIONS :

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'EHPAD et notamment sur :

- Le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement.
- L'organisation intérieure et la vie quotidienne de l'EHPAD.
- Les activités de l'EHPAD l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques.
- L'ensemble des projets de travaux et d'équipements

- La nature et le prix des services rendus par l'EHPAD.
- L'affectation des locaux collectifs.
- L'entretien des locaux.
- Le logement prévu en cas de travaux ou de fermeture partielle ou totale de l'EHPAD.

Les avis émis par le Conseil de Vie Sociale sont portés à la connaissance du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Vie Sociale doit être informé de la suite donnée aux avis et propositions qu'il a pu émettre.

PRÉSIDENTE : Mme Marie-Paule THIN

PRÉSIDENT SUPPLÉANT : M. Jean-François BUVAT

REPRÉSENTANT·E·S DES RÉSIDENTS

TITULAIRES :

M. DUPIEUX Gérard
M. BUVAT Jean-François
Mme LESOURD Martine
Mme THIN Marie-Paule
Mme BARDET Antoinette

SUPPLÉANT·E·S :

Mme CHARRONDIÈRE Claudette
Mme MOREAU Jacqueline
Mme BONNAMOUR Josette

REPRÉSENTANT·E·S DES FAMILLES

Mme BUVAT Anny
Mme RAIDELET Bernadette

REPRÉSENTANT·E·S DES MJPM

(Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs)

TITULAIRES :

Mme ROCHER LEGROS Eve
Mme KOUSKOUS Isabelle
Mme MARONNAT Nadège

SUPPLÉANT·E·S :

Mme LEMAIRE Céline

Il est rappelé que le Conseil de Vie Sociale traite uniquement de situations générales et non de situations individuelles.